



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

## URBANISME

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est Monsieur Jean-Mickaël DUEZ chaussée d'Enghien, 59 à 7830 Silly.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles 384 à 7822 Meslin-l'Evêque, et cadastré 5<sup>ème</sup> division section C parcelle 53 H.

Le projet vise à créer un logement séparé, régulariser la peinture de façade et l'aménagement d'une terrasse., et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : Dérogation au plan de secteur - .

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article du Code du Développement Territorial.

**Au vu de la crise sanitaire actuelle, les consultations au sein du centre administratif communal sont limitées. Une partie du dossier peut être consultée via le site [www.ath.be](http://www.ath.be)**

Le dossier peut être examiné durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13h à 16h;
- le jeudi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

**L'enquête publique est ouverte le 16/10/2020 et clôturée le 30/10/2020.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ath, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au 1<sup>er</sup> étage du centre administratif.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : PU/2020/0246. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou avant le 30/10/2020 à 11h00 à l'Administration communale, service urbanisme, 1er étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 09/10/2020

Le Directeur général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE



Wallonie





Régularisation de la terrasse.  
 Quis va être cimentée, rejointe en blanchie et garde du  
 corps en fer forgé. Accès terrasse bétonné.

Entrée  
 Restaurant



Entrée  
 Appartement

